



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 6 juin 2023 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 30 mai 2023.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, M. PARDANAUD, Mme CHRETIEN-BRION, M. BOICHE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN, M. GUIBERT et M. SANDRAS.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MAGNIEN et M. DEDIANNE Mickaël avaient donné respectivement procuration à M. TEXIER et M. DEDIANNE Alain.

Étaient excusés : M. CHOLET et Mme LEPINASSE.

Secrétaire de séance : Mme Louissette DUQUE

N° 2023-072 : FÊTE MÉDIÉVALE : FINANCEMENT FNADT

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, dans le cadre de l'organisation de la Fête médiévale qui se tiendra les 22 et 23 juillet 2023, il est proposé de solliciter une aide dans le cadre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).

Le montant global du projet s'établit à 82 700 euros, dont le budget artistique s'élève à 35 553 euros.

Le Conseil Municipal de Clamecy, après délibération, à la majorité (2 abstentions),

- SOLLICITE une subvention la plus élevée possible auprès du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces correspondant à ce dossier.

Suivent les signatures.
